



Perpignan, le 17 août 2026

Communiqué de presse

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ÉVOLUTION ET PROLONGATION DE CERTAINES RESTRICTIONS

L'état des ressources en eau du département fait l'objet d'un suivi constant par l'ensemble des partenaires impliqués dans sa gestion : services de l'État, syndicats, collectivités et usagers réunis au sein du comité de la ressource en eau.

Ce comité, réuni ce jeudi 13 août, a permis de dresser un bilan actualisé de la situation hydrologique. **Le constat partagé confirme un été particulièrement chaud et sec, avec des tensions qui s'accroissent sur la ressource et des prévisions météo peu favorables** à une amélioration à court terme. **Les tensions sur la ressource en eau s'accroissent**, notamment à cause du manque de précipitations sur certains secteurs.

Si les pluies hivernales et printanières avaient apporté un répit temporaire, la période de vidange des eaux souterraines s'accroît nettement sous l'effet des vagues de chaleur et des prélèvements estivaux. Les niveaux piézométriques enregistrent une baisse importante sur certains secteurs : c'est le cas des **nappes de la Têt amont**, dont les niveaux ont désormais rejoint les seuils de crise observés l'an dernier à la même période, malgré les apports pluviométriques hivernaux significatifs.

Dans ce contexte de prévisions météorologiques défavorables, après consultation des membres du Comité Ressource en Eau, le préfet des Pyrénées-Orientales a décidé d'aménager les mesures de restriction des usages de l'eau, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Afin de préserver la ressource et d'anticiper au mieux la suite de la saison, **il a été décidé de passer le secteur des nappes de la Têt amont en Alerte renforcée.**

En dehors de cette évolution, l'intégralité des mesures de restriction déjà en vigueur reste inchangée. Qu'il s'agisse des eaux souterraines (notamment sur les secteurs des Aspres ou du Tech) ou des eaux superficielles (comme sur les bassins du Tech ou de l'Agly amont), l'ensemble des restrictions actuelles est intégralement reconduit à l'identique.

Compte tenu de la situation hydrologique susceptible d'évoluer, les réunions des Comités Ressource en Eau ont été maintenues cet été en présentiel afin de permettre une réaction accrue face aux changements de tendance, la prochaine étant prévue pour le 18 septembre.

Un nouvel arrêté préfectoral fixant ces niveaux et encadrant les usages de l'eau a été pris. Il est valable jusqu'au **31 octobre 2026 inclus**.

Au-delà de ces mesures, les utilisateurs sont appelés à continuer d'adopter un comportement responsable et économe en matière d'utilisation de l'eau. Il est nécessaire de maintenir ces efforts collectivement dans le but de préserver la ressource en eau et de sécuriser les usages pour l'été à venir.

Des campagnes de contrôle du respect de ces mesures sont régulièrement conduites par les services de l'État.

Les modalités de mise en œuvre de toutes ces mesures ainsi que la liste des communes concernées sont précisées dans l'arrêté préfectoral consultable sur le site internet des services de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-Pêche/Reglementation-de-l-Eau/Secheresse/Point-sur-la-situation-et-sur-les-restrictions-d-usages-de-eau>

La situation restant fragile, des mesures complémentaires pourraient être mises en place dans les semaines à venir, toujours en concertation avec les secteurs utilisateurs.